



AUCAMVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 MAI 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2022.67

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	24	Pour :	24
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation : 10 mai 2022*

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents :** M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie VIGNE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s) :** M. Patrick DUBLIN pouvoir à Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à M. Bertrand DEBUISSER.

**Absent(s) excusé(s) :** M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lyliya CHALLAL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Héléne TOULY.

**Secrétaire de séance :** M. MANERO.

**Objet de la délibération : REAMENAGEMENT D'UN BATIMENT ROUTE DE FRONTON EN BAR BRASSERIE : AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX**

**Exposé :**

Par délibération n°2021.116 en date du 17 octobre 2021, le Conseil municipal autorisait le Maire à signer les marchés de travaux relatifs au réaménagement du bâtiment situé route de Fronton en bar brasserie. Des avenants ont été actés par délibération n°2022.24 en date du 8 mars 2022 et délibération n°2022.44 en date du 5 avril 2022.

Afin de clôturer le marché, il apparait nécessaire de prolonger certains lots du marché.

En effet, le lot n°1 Démolition / Gros œuvre dont la date de fin était fixée au 6 mai 2022 doit être prolongé jusqu'au 31 mai 2022 en raison d'une erreur de planning sur la partie reprise de l'enduit de façade au-dessus de la cuisine attenante dont la faisabilité a été actée par la délibération n°2022.44.

Le lot n°2 Charpente et murs en ossature bois / Bardage prolongé dans un premier temps pour la réalisation de la terrasse jusqu'au 15 avril 2022 en lien avec le chantier du parc jouxtant la future brasserie doit être prolongé jusqu'au 12 mai 2022 pour le même motif.

Les travaux du lot n°4 Métallerie / Serrurerie sont dépendants de l'avancée des travaux du lot n°1 et des délais d'approvisionnement des fournitures, par conséquent, le lot n°4 doit être prolongé jusqu'au 31 mai 2022 pour finaliser la pose de la clôture métallique sur le muret reconstruit.

Le lot n°5 Menuiseries extérieures aluminium doit être prolongé jusqu'au 12 mai 2022 en raison d'une demande de dépose et repose de menuiseries par la maîtrise d'ouvrage suite au rapport de non-conformité du bureau de contrôle.

Les travaux du lot n°6 Peinture ont été retardés par la dépose et repose de menuiseries ainsi que par la présence d'un échafaudage à l'extérieur du bâtiment, par conséquent, le lot doit être prolongé jusqu'au 29 avril 2022.

Certains ajustements en plus-value se sont également avérés nécessaires pour le lot n°4 Métallerie / Serrurerie en raison de sujétions techniques imprévues et pour le lot n°5 Menuiseries extérieures aluminium selon le choix du maître d'ouvrage.

En effet, des gardes corps doivent être installés aux fenêtres du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment en nombre suffisant pour des raisons de sécurité. Les fenêtres du rez-de-chaussée doivent faire l'objet d'un habillage pour des raisons esthétiques et d'harmonie sur la façade.

**Lot n°4 – Serrurerie et clôture – EMPREINTE METAL**

- Barreaudage des fenêtres : + 834 € HT,

Le montant total en plus-value de cet avenant est de 834 € HT.

**Lot n°5 – Menuiseries extérieures aluminium – MODE & FENETRES**

- Pose plats extérieurs sur menuiseries : + 1 961.24 € HT,

Le montant total en plus-value de cet avenant est de 1 961.24 € HT.

Cela fait l'objet des présents avenants qui sont proposés à l'approbation du Conseil municipal.

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2021.116 en date du 17 octobre 2021 attribuant les marchés de travaux relatifs au réaménagement du bâtiment route de Fronton en bar brasserie,

Vu les différents avenants actés par délibération n°2022.24 en date du 8 mars 2022 et par délibération n°2022.44 en date du 5 avril 2022,

Vu les éléments transmis par la maîtrise d'œuvre,  
Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

### Décide

**Article 1 :** d'approuver les avenants de prolongation avec les entreprises citées dans la présente délibération comme suit :

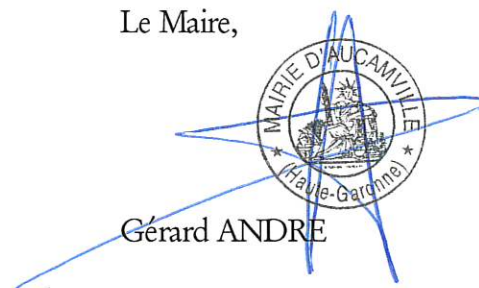
N° Lot	Entreprise	Objet du lot	Date d'achèvement des travaux initiale ou suite à avenant de prolongation acté précédemment	Date de fin d'exécution du marché
1	RENOVATION 31	Démolition / Gros œuvre	6 mai 2022	31 mai 2022
2	CIE OCCITANE MONTAGE PREFABRIQUES	Charpente et murs en ossature bois / Bardage	15 avril 2022	12 mai 2022
4	EMPREINTE METAL	Métallerie / Serrurerie	23 mai 2022	31 mai 2022
5	MODE ET FENETRES	Menuiseries Extérieures Aluminium	21 avril 2022	12 mai 2022
6	DECOS 2000	Peinture	21 avril 2022	29 avril 2022

**Article 2 :** d'approuver les différents avenants avec les entreprises citées dans la présente délibération pour un montant total en plus-value de 2 795.24 € HT :

N° Lot	Entreprise	Objet du lot	Montant initial lot HT	N° avenant	Montant total des avenants HT	Montant total lot HT
4	EMPREINTE METAL	Métallerie / Serrurerie	50 949.70 €	3	+ 4 315.50 €	55 265.20 €
5	MODE ET FENETRES	Menuiseries Extérieures Aluminium	45 573.50 €	2	+ 1961.24 €	47 534.74 €

**Article 3 :** d'autoriser le Maire à signer ces avenants.

Le Maire,



Gérard ANDRE